
Plan de formation relatif à l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale pour

80201 Employée d'exploitation/Employé d'exploitation AFP
Unterhaltspraktikerin/Unterhaltspraktiker EBA
Addetta operatore di edifici e infrastrutture/Addetto operatore di edifici e infrastrutture CFP

du 8 septembre 2014, version 1.0

Table des matières

1	Introduction	4
2	Bases de la pédagogie professionnelle	5
2.1	Introduction à l'orientation vers les compétences opérationnelles	5
2.2	Tableau récapitulatif des quatre dimensions d'une compétence opérationnelle	6
2.3	Niveaux taxonomiques pour les objectifs évaluateurs (selon Bloom)	7
2.4	Collaboration entre les lieux de formation	8
3	Profil de qualification	9
3.1	Profil de la profession	9
3.2	Vue d'ensemble des compétences opérationnelles	11
3.3	Niveau d'exigences	11
4	Domaines de compétences opérationnelles, compétences opérationnelles et objectifs évaluateurs par lieu de formation	12
4.1	Domaine de compétences opérationnelles 1: Organisation de son propre travail et garantie de la sécurité au travail, de la protection de la santé ainsi que de la protection de l'environnement	13
4.2	Domaine de compétences opérationnelles 2: Exécution des travaux de nettoyage et de la gestion des déchets	20
4.3	Domaine de compétences opérationnelles 3: Exécution de travaux d'entretien et de réparation sur des constructions ainsi que des travaux d'entretien d'espaces verts	30
	Approbation et entrée en vigueur	38
	Annexe 1 : Liste des instruments servant à promouvoir la qualité de la formation professionnelle initiale	39
	Glossaire	41

Liste des abréviations

AFP	Attestation fédérale de formation professionnelle
CFC	Certificat fédéral de capacité
CIE	Cours interentreprises
CSFO	Centre suisse de services Formation professionnelle orientation professionnelle, universitaire et de carrière
CFST	Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail
CSFP	Conférence suisse des offices de la formation professionnelle
LFPr	Loi fédérale sur la formation professionnelle, 2004
OFPr	Ordonnance sur la formation professionnelle, 2004
Orfo	Ordonnance sur la formation professionnelle initiale (ordonnance sur la formation)
Ortra	Organisation du monde du travail (association professionnelle)
SEFRI	Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation

1 Introduction

En tant qu'instrument servant à promouvoir la qualité¹ de la formation professionnelle initiale pour «employée d'exploitation/employé d'exploitation», sanctionnée par une attestation fédérale de formation professionnelle (AFP), le plan de formation décrit les compétences opérationnelles que les personnes doivent avoir acquises à la fin de leur formation. Dans un même temps, il sert de base aux responsables de la formation professionnelle dans les entreprises formatrices, les écoles professionnelles et les cours interentreprises pour la planification et l'organisation de la formation. Le plan de formation est aussi un guide auquel les personnes en formation peuvent se reporter.

Le plan de formation a été édicté par l'Association suisse des agents d'exploitation et a été approuvé par le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI).

¹ voir art. 12, al. 2, let. c, de l'ordonnance du 19 novembre 2003 sur la formation professionnelle (OFPr) et l'art. 9 de l'ordonnance du SEFRI sur la formation professionnelle initiale d'employée/employé d'exploitation AFP.

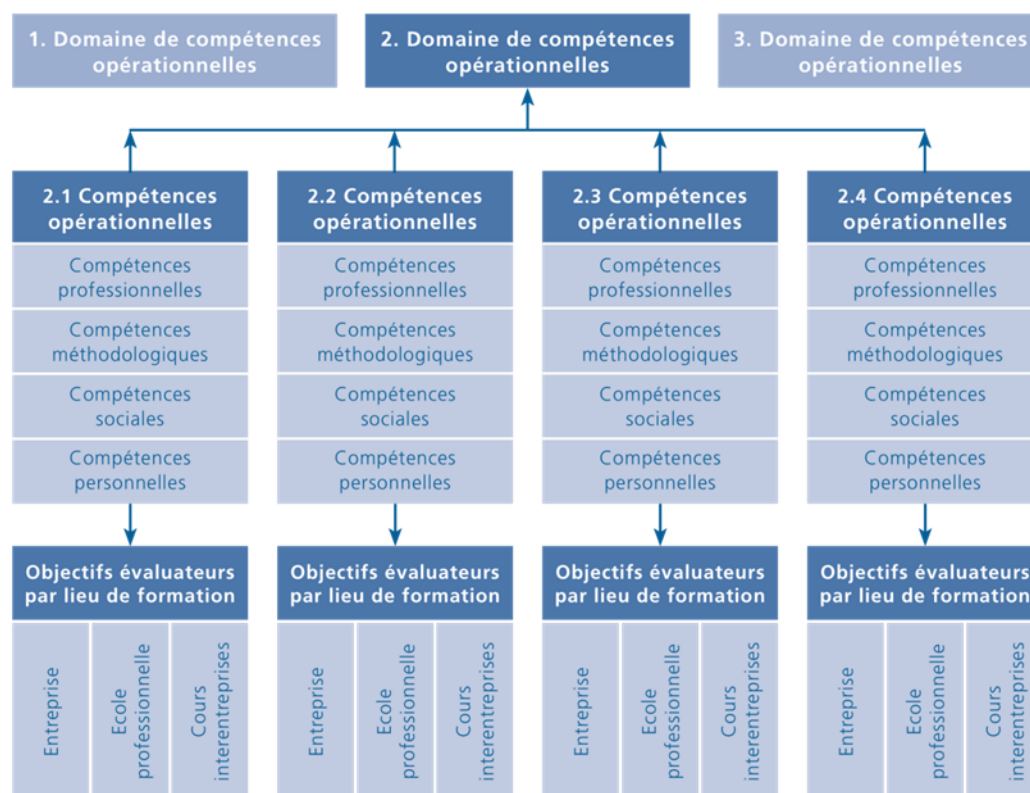
2 Bases de la pédagogie professionnelle

2.1 Introduction à l'orientation vers les compétences opérationnelles

Le présent plan de formation constitue la base en matière de pédagogie professionnelle pour la formation professionnelle initiale d'employés d'exploitation. Le but de la formation professionnelle initiale est l'acquisition de compétences permettant de gérer des situations professionnelles courantes. Pour ce faire, les personnes en formation développent les compétences opérationnelles décrites dans ce plan de formation tout au long de leur apprentissage. Ces compétences ont valeur d'exigences minimales pour la formation. Elles délimitent ce qui peut être évalué lors des procédures de qualification.

Le plan de formation précise les compétences opérationnelles à acquérir. Ces compétences sont présentées sous la forme de domaines de compétences opérationnelles, de compétences opérationnelles et d'objectifs évaluateurs.

Représentation schématique des domaines de compétences opérationnelles, des compétences opérationnelles et des objectifs évaluateurs par lieu de formation



La profession «employée d'exploitation/employé d'exploitation» au niveau AFP comprend 3 **domaines de compétences opérationnelles**. Ces domaines définissent et justifient les champs d'action de la profession tout en les délimitant les uns par rapport aux autres.

Exemple: domaine de compétences opérationnelles 1: Organisation de son propre travail et garantie de la sécurité au travail, de la protection de la santé ainsi que de la protection de l'environnement

Chaque domaine de compétences opérationnelles comprend un nombre défini de compétences opérationnelles. C'est ainsi que cinq compétences opérationnelles sont regroupées dans le champ de compétences opérationnelles 1 «Organisation de son propre travail et garantie de la sécurité au travail, de la protection de la santé ainsi que de la protection de l'environnement». Ces dernières correspondent à des situations professionnelles courantes. Elles décrivent le comportement que les personnes en formation doivent adopter lorsqu'elles se trouvent dans ces situations. Chaque compétence opérationnelle recouvre quatre dimensions: les compétences professionnelles, les compétences méthodologiques, les compétences personnelles et les compétences sociales (voir 2.2).

Les compétences opérationnelles sont traduites en objectifs évaluateurs par lieu de formation, garantissant ainsi la contribution de l'entreprise formatrice, de l'école professionnelle et des cours interentreprises à l'acquisition des différentes compétences opérationnelles. Ces objectifs sont reliés entre eux de manière cohérente afin d'instaurer une collaboration effective entre les lieux de formation (voir chap. 2.3).

2.2 Tableau récapitulatif des quatre dimensions d'une compétence opérationnelle

Les compétences opérationnelles comprennent des compétences professionnelles, méthodologiques, sociales et personnelles. Pour que les employés d'exploitation aient d'excellents débouchés sur le marché du travail, il faut qu'ils acquièrent l'ensemble de ces compétences tout au long de leur formation professionnelle initiale sur les trois lieux de formation, c'est-à-dire aussi bien au sein de l'entreprise formatrice qu'à l'école professionnelle ou dans le cadre des cours interentreprises. Le tableau ci-après présente le contenu des quatre dimensions d'une compétence opérationnelle et les interactions entre ces quatre dimensions.

Compétence opérationnelle

Compétences professionnelles Les personnes en formation maîtrisent des situations professionnelles courantes de manière ciblée, adéquate et autonome et sont capables d'en évaluer le résultat.	Les employés d'exploitation utilisent les termes techniques, les outils de travail et les matériaux de manière appropriée et appliquent les normes (de qualité), les méthodes et les procédures qui conviennent. Concrètement, ils sont capables d'exécuter seuls des tâches propres à leur domaine professionnel et de réagir de façon adéquate aux exigences inhérentes à la profession.
Compétences méthodologiques Les personnes en formation planifient l'exécution de tâches et d'activités professionnelles et privilégient une manière de procéder ciblée, structurée et efficace.	Les employés d'exploitation organisent leur travail avec soin et dans le souci de la qualité. Ils tiennent compte des aspects économiques et écologiques, et appliquent les techniques de travail, de même que les stratégies d'apprentissage, d'information et de communication inhérentes à la profession en fonction des objectifs fixés. Ils ont par ailleurs un mode de pensée et d'action systémique et axé sur les processus.
Compétences sociales Les personnes en formation abordent de manière réfléchie et constructive leurs relations sociales et la communication que ces dernières impliquent dans le contexte professionnel.	Les employés d'exploitation savent comment modérer leurs relations avec leur supérieur hiérarchique, leurs collègues et les clients, et aborder les défis liés aux contextes de communication et aux situations conflictuelles de manière constructive. Ils travaillent dans ou avec des groupes et appliquent les règles garantissant un travail en équipe fructueux.
Compétences personnelles Les personnes en formation mettent leur personnalité et leurs comportements au service de leur activité professionnelle.	Les employés d'exploitation analysent leurs approches et leurs actions de manière responsable. Ils s'adaptent aux changements, tirent d'utiles enseignements de leurs limites face au stress et agissent dans une optique de développement personnel. Ils se distinguent par leur motivation, leur comportement au travail exemplaire et leur volonté de se former tout au long de la vie.

2.3 Niveaux taxonomiques pour les objectifs évaluateurs (selon Bloom)

Chaque objectif évaluateur est évalué à l'aune d'un niveau taxonomique (6 niveaux de complexité : C1 à C6). Ces niveaux traduisent la complexité des objectifs évaluateurs. Ils sont définis comme suit :

Niveau	Opération	Description
C1	Savoir	Les employées d'exploitation/employés d'exploitation restituent des informations mémorisées et s'y réfèrent dans des situations similaires. Exemple: les employés d'exploitation citent par cœur les matériaux courants recyclables.
C2	Comprendre	Les employées d'exploitation/employés d'exploitation expliquent ou décrivent les informations mémorisées avec leurs propres mots. Exemple: les employés d'exploitation expliquent avec leurs propres mots le but et les principaux contenus des concepts de sécurité, de sauvetage et de protection contre les incendies de l'entreprise.
C3	Appliquer	Les employées d'exploitation/employés d'exploitation mettent en pratique les technologies/aptitudes acquises dans différentes situations. Exemple: les employés d'exploitation nettoient et rangent le matériel selon les prescriptions.
C4	Analyser	Les employées d'exploitation/employés d'exploitation analysent une situation complexe: ils la décomposent en éléments distincts, relèvent les rapports entre ces éléments et identifient les caractéristiques structurelles. Exemple: les employés d'exploitation évaluent, dans une situation concrète, leur propre manière de procéder en ce qui concerne le respect des prescriptions en matière de qualité et de protection de l'environnement.
C5	Synthétiser	Les employées d'exploitation/employés d'exploitation combinent les différents éléments d'une situation et les rassemblent en un tout. Exemple: sur la base de leur évaluation des dangers et des risques, les employés d'exploitation adaptent de manière appropriée leur propre organisation du travail et les mesures de sécurité.
C6	Evaluer	Les employées d'exploitation/employés d'exploitation évaluent une situation plus ou moins complexe en fonction de critères donnés. Exemple: les employés d'exploitation évaluent régulièrement et de manière réaliste les risques et les dangers liés aux travaux.

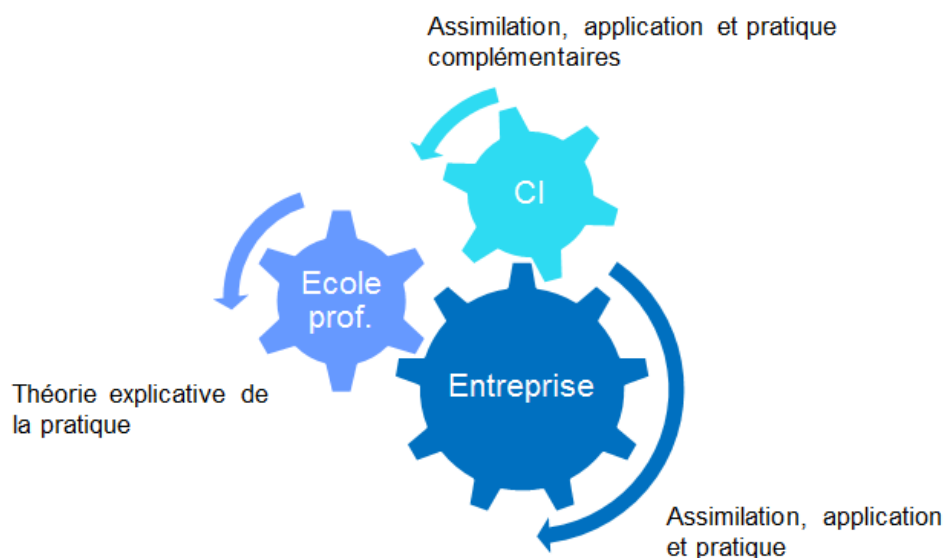
2.4 Collaboration entre les lieux de formation

La coordination et la coopération entre les lieux de formation (concernant les contenus, les méthodes de travail, la planification, les usages de la profession) sont deux gages de réussite essentiels pour la formation professionnelle initiale. Les personnes en formation ont besoin d'être soutenues pendant toute la durée de leur apprentissage afin de parvenir à faire le lien entre la théorie et la pratique. D'où l'importance de la collaboration entre les lieux de formation et de la responsabilité qui incombe aux trois lieux de formation dans la transmission des compétences opérationnelles. Chaque lieu de formation participe à cette tâche commune en tenant compte de la contribution des autres lieux de formation. Ce principe de collaboration permet à chaque lieu de formation de faire en permanence le point sur sa propre contribution et de l'optimiser en conséquence. C'est là un moyen d'améliorer la qualité de la formation professionnelle initiale.

Le rôle de chaque lieu de formation peut être résumé comme suit :

- Entreprise formatrice : dans le système dual, la formation à la pratique professionnelle a lieu dans l'entreprise formatrice, au sein d'un réseau d'entreprises formatrices, dans une école de métiers ou de commerce, ou dans toute autre institution reconnue compétente en la matière et permettant aux personnes en formation d'acquérir les aptitudes pratiques liées à la profession choisie.
- Ecole professionnelle : elle dispense la formation scolaire, qui comprend l'enseignement des connaissances professionnelles, de la culture générale et du sport.
- Cours interentreprises : ils visent l'acquisition d'aptitudes de base et complètent la formation à la pratique professionnelle et la formation scolaire lorsque cela s'avère nécessaire dans la profession choisie.

Les interactions entre les lieux de formation peuvent être représentées comme suit:



La mise en place d'une coopération réussie entre les lieux de formation repose sur les instruments servant à promouvoir la qualité de la formation professionnelle initiale (voir annexe).

3 Profil de qualification

Le profil de qualification comprend le profil de la profession et le niveau d'exigences correspondant, ainsi que la vue d'ensemble des compétences opérationnelles, regroupées en domaines de compétences opérationnelles, qu'une personne qualifiée doit maîtriser pour pouvoir exercer la profession de manière compétente et conformément au niveau requis.

Il a pour but non seulement de préciser les objectifs évaluateurs fixés dans le présent plan de formation, mais aussi de servir de base au classement du diplôme de la formation professionnelle correspondant dans le cadre national des certifications de la Suisse (CNC-CH), à l'élaboration du supplément au diplôme ou à la conception des procédures de qualification.

3.1 Profil de la profession

Domaine de travail

Les employés d'exploitation AFP exécutent, de manière sûre, professionnelle et respectueuse de l'environnement, des travaux de nettoyage, d'entretien et de maintenance sur des bâtiments, des aménagements extérieurs et des infrastructures telles que des surfaces consolidées (routes, chemins, places), des systèmes d'évacuation des eaux, des parcs et des espaces verts.

Les employeurs potentiels des employés d'exploitation AFP relèvent souvent du domaine public: administrations communales, voiries, hôpitaux, écoles, églises, hômes ou autres institutions de soin. D'autres entreprises, institutions ou prestataires de services tels que les gérances, les entreprises de nettoyage emploient également des professionnels du domaine du service conciergerie et du service voirie pour l'entretien professionnel des bâtiments ou des installations propres ou en gérance.

Compétences professionnelles importantes

La formation professionnelle initiale d'employé d'exploitation AFP doit rendre apte, dans le domaine des services et notamment du nettoyage, de la maintenance et de l'entretien de bâtiments et d'infrastructures, à effectuer les activités suivantes:

1. Organisation de son propre travail et garantie de la sécurité au travail, de la protection de la santé ainsi que de la protection de l'environnement
2. Exécution des travaux de nettoyage et de la gestion des déchets
3. Exécution de travaux d'entretien et de réparation sur des constructions ainsi que des travaux d'entretien d'espaces verts

Exercice de la profession

Les employés d'exploitation AFP travaillent dans des bâtiments et en plein air. Leurs différentes tâches doivent être exécutées de manière autonome ou en équipe dans les services de conciergerie ou de voirie. Elles doivent bien souvent être effectuées pendant le fonctionnement des infrastructures ou pendant la circulation routière ; ils utilisent par ailleurs de petits appareils et des machines. La sécurité de leur propre personne et celle des tiers revêt donc une importance majeure. Lors de l'utilisation des produits de nettoyage, ils veillent à prévenir les risques pour la santé et pour l'environnement. En vue de répondre aux exigences souvent élevées des utilisateurs des infrastructures, leur travail doit être effectué dans un souci constant de la qualité et de l'efficacité.

Les futurs employés d'exploitation AFP doivent faire preuve d'habileté manuelle, de robustesse physique, de dons et d'intérêt pour la technique ainsi que de bonnes aptitudes pour la communication orale. Ils acceptent d'effectuer les travaux à l'extérieur en toutes saisons et par tous les temps.

Contribution de la profession à la collectivité, l'économie, la nature et la culture

Dans notre pays, la propreté et le maintien en bon état des bâtiments et des infrastructures répondent à une attente majeure de la société. Les exigences de cette dernière et des utilisateurs des équipements et des infrastructures en matière d'hygiène, de sécurité, de fonctionnement irréprochable et de la vision optique sont élevées. Les propriétaires et les utilisateurs des bâtiments publics et privés ainsi que des routes, chemins, parcs et espaces verts attendent que les risques d'accidents et d'atteinte à la santé soient considérablement réduits grâce aux travaux appropriés d'entretien, de nettoyage et de maintenance.

Sous l'angle économique, un entretien régulier effectué de manière professionnelle des bâtiments et des infrastructures préserve leur valeur et réduit les coûts d'assainissement. Du point de vue de l'économie publique, les coûts d'accidents et d'atteinte à la santé subséquents causés par un entretien et une maintenance insuffisants des équipements et des installations peuvent également être réduits.

Par l'utilisation de procédés et de produits respectueux de l'environnement lors des travaux de nettoyage et d'entretien ainsi qu'à travers des soins en accord avec la nature des espaces verts, les employés d'exploitation AFP contribuent à la préservation de l'environnement et de la nature.

3.2 Vue d'ensemble des compétences opérationnelles

L'aperçu suivant récapitule les compétences opérationnelles dont doivent disposer les employés d'exploitation au niveau AFP en fin de formation.

Domaines de compétences opérationnelles		Compétences opérationnelles			
1	Organisation de son propre travail et garantie de la sécurité au travail, de la protection de la santé ainsi que de la protection de l'environnement	1.1 Mettre en œuvre, dans le cadre de ses propres travaux, les mesures de protection de la santé et de sécurité au travail	1.2 Exécuter ses propres travaux en assurant la qualité et le respect de l'environnement tout en ménageant les ressources	1.3 Établir selon instructions des rapports de ses propres travaux	
2	Exécution des travaux de nettoyage et de la gestion des déchets	2.1 Exécuter les travaux de nettoyage réguliers à l'intérieur des bâtiments et sur des corps de bâtiments	2.2 Exécuter des travaux de nettoyage réguliers d'installations sur des biens, des équipements extérieurs et des surfaces consolidées	2.3 Exécuter des travaux de nettoyage d'entretien sur des machines, des appareils et des outils	2.4 Trier les déchets et les matériaux selon les directives
3	Exécution de travaux d'entretien et de réparation sur des constructions ainsi que des travaux d'entretien d'espaces verts	3.1 Exécuter des travaux d'entretien et de réparation simples sur des installations à l'intérieur des bâtiments et sur des corps de bâtiments	3.2 Exécuter des travaux d'entretien et de réparation simples d'installations sur des biens, des équipements extérieurs et des surfaces consolidées	3.3 Exécuter des travaux d'entretien simples d'espaces verts et de plantes à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments	

3.3 Niveau d'exigences

Le niveau d'exigences de la profession est décrit en détail dans le chapitre 4 (Domaines de compétences opérationnelles, compétences opérationnelles et objectifs évaluateurs par lieu de formation) dans le cadre de niveaux taxonomiques (C1 – C6) dans les objectifs évaluateurs.

4 Domaines de compétences opérationnelles, compétences opérationnelles et objectifs évaluateurs par lieu de formation

Ce chapitre décrit les compétences opérationnelles, regroupées en domaines de compétences opérationnelles, et les objectifs évaluateurs par lieu de formation. Les instruments servant à promouvoir la qualité, qui sont répertoriés dans l'annexe, viennent soutenir la mise en œuvre de la formation professionnelle initiale et encourager la coopération entre les trois lieux de formation.

Les différents objectifs évaluateurs sont à attribuer aux trois lieux de formation avec l'indication du niveau taxonomique:

- Entreprise formatrice
- Cours interentreprises (CIE)
- Ecole professionnelle (Ecole)

4.1 **Domaine de compétences opérationnelles 1: Organisation de son propre travail et garantie de la sécurité au travail, de la protection de la santé ainsi que de la protection de l'environnement**

1. Domaine de compétences opérationnelles: Organisation de son propre travail et garantie de la sécurité au travail, de la protection de la santé ainsi que de la protection de l'environnement

1.1. Compétence opérationnelle professionnelle: Mettre en œuvre, dans le cadre de ses propres travaux, les mesures de protection de la santé et de sécurité au travail

Dans le cadre de leurs travaux quotidiens, les employés d'exploitation appliquent de manière autonome les prescriptions pertinentes en matière de protection de la santé et de sécurité au travail. Sur la base des travaux à exécuter, ils préparent de manière correcte l'équipement individuel de protection ainsi que le matériel de signalisation et de délimitation. Ils appliquent de manière responsable les directives de l'entreprise ainsi que les prescriptions légales relatives à la sécurité et à la protection. Au cours de leurs travaux quotidiens, ils évaluent régulièrement si les dispositions de sécurité et les mesures de protection sont suffisamment efficaces et adaptées à la situation.

1.1.1. Les employés d'exploitation sont capables, lors de l'exécution de leurs travaux quotidiens, d'appliquer pour eux-mêmes les mesures de sécurité et de protection de la santé.

Objectifs évaluateurs	Les employés d'exploitation...	Entreprise	CIE	Ecole
1.1.1.1	... appliquent les prescriptions pertinentes en matière de sécurité au travail et de protection de la santé (solutions de branche, lignes directrices de la CFST, listes de contrôle SUVA, éléments déterminants pour la profession) ainsi que pour l'hygiène personnelle, ceci de manière correcte.	C3	C3	
1.1.1.2	... applique les instructions du fabricant et distributeur a propos de la sécurité au travail et à la protection de la santé de manière correcte.	C3	C3	
1.1.1.3	... sur la base des travaux à exécuter, préparent de manière correcte l'équipement individuel de protection.	C3	C3	
1.1.1.4	... se protègent eux-mêmes dans une situation donnée en appliquant les mesures requises.	C3	C3	
1.1.1.5	... dans une situation concrète, apportent de manière appropriée les premiers secours.	C3	C3	

1.1.2. Les employés d'exploitation disposent de connaissances de base sur les prescriptions et législations pertinentes relatives à la sécurité au travail, l'hygiène et la protection de la santé et les mesures de sécurité ainsi que sur les concepts de l'entreprise sur les mesures de premiers secours et de protection contre les incendies.				
Objectifs évaluateurs	Les employés d'exploitation...	Entreprise	CIE	Ecole
1.1.2.1	... expliquent, en utilisant leurs propres termes, les principales prescriptions relatives à la sécurité au travail, à l'hygiène et à la santé.			C2
1.1.2.2	... décrivent avec leurs propres termes les principales lignes directrices de la CFST, listes de contrôle de la SUVA, et éléments déterminants des solutions de branche pour la profession.			C2
1.1.2.3	... expliquent avec leurs propres termes l'utilisation correcte de l'équipement individuel de protection.			C2
1.1.2.4	... décrivent de manière compréhensible le déroulement, dans des situations d'urgence, des secours dans leur propre entreprise.			C2
1.1.2.5	... expliquent avec leurs propres mots le but et les principaux contenus des concepts de premiers secours, de sauvetage et de protection contre les incendies de l'entreprise.			C2
1.1.3. Les employés d'exploitation ont conscience des dangers potentiels liés à leur activité quotidienne et des limites de leurs compétences.				
Objectifs évaluateurs	Les employés d'exploitation...	Entreprise	CIE	Ecole
1.1.3.1	... expliquent avec leurs propres termes l'étiquetage des matières dangereuses.			C2
1.1.3.2	... montrent pour quelles raisons il faut à tout moment s'attendre à des situations imprévues dans le cadre du travail.			C2
1.1.3.3	... décrivent des mesures judicieuses permettant d'identifier les dangers et les risques dans le cadre du travail.			C2
1.1.3.4	... démontrent les limites de leurs propres compétences dans le cadre de leur travail quotidien.			C2
1.1.3.5	... montrent, à l'aide d'un exemple concret, les conséquences possibles du dépassement de leurs compétences.			C2

1.1.4. Les employés d'exploitation sont en mesure d'appliquer de manière responsable les directives de l'entreprise et les prescriptions légales pour assurer leur propre sécurité et la protection de l'environnement.				
Objectifs évaluateurs	Les employés d'exploitation...	Entreprise	CIE	Ecole
1.1.4.1	... expliquent à l'aide de leurs propres termes les directives de l'entreprise et les prescriptions légales relatives aux réparations d'installations à l'intérieur des bâtiments et sur des corps de bâtiments.			C2
1.1.4.2	... expliquent à l'aide d'un exemple concret leur propre responsabilité en ce qui concerne l'application des directives de l'entreprise et des prescriptions légales pour assurer leur propre sécurité et la protection de l'environnement.			C2
1.1.5. Les employés d'exploitation sont capables d'identifier les risques potentiels de leur activité professionnelle pour leur propre protection, celle des tiers et de réagir de manière appropriée.				
Objectifs évaluateurs	Les employés d'exploitation...	Entreprise	CIE	Ecole
1.1.5.1	... reconnaissent les risques potentiels pour leur propre protection et celle des tiers pour une situation de travail donnée.	C4	C4	
1.1.5.2	... sur la base de leur évaluation des risques potentiels, les employés d'exploitation adaptent de manière appropriée leur propre organisation du travail et les mesures de sécurité.	C5	C5	

1.2. Compétence opérationnelle professionnelle: Exécuter ses propres travaux en assurant la qualité et le respect de l'environnement tout en ménageant les ressources

Les employés d'exploitation exécutent leur travail quotidien en assurant la qualité, le respect de l'environnement et en ménageant les ressources. Ils exécutent selon les directives les travaux qui leur ont été attribués. Ils veillent à une exécution de leurs travaux respectueuse de l'environnement et à une utilisation judicieuse du matériel et des équipements. Ils trient le matériel en évaluant la possibilité de le recycler et éliminent les déchets de manière respectueuse de l'environnement. Les employés d'exploitation contrôlent l'exécution de leurs travaux conformément aux directives. Au besoin, ils adaptent les travaux. Au terme du mandat, ils remettent à leur supérieur un commentaire sur l'exécution des travaux.

1.2.1. Les employés d'exploitation sont en mesure d'assurer la qualité, le respect des ressources et de l'environnement de leurs travaux.

Objectifs évaluateurs	Les employés d'exploitation...	Entreprise	CIE	Ecole
1.2.1.1	... tiennent judicieusement compte, lors de la planification de leurs propres travaux, des aspects suivants: qualité, environnement et ressources.	C3		
1.2.1.2	... exécutent leurs propres travaux dans une mesure judicieuse, dans le respect de la qualité, de l'environnement et des ressources.	C3		
1.2.1.3	... trient les matériaux dans la perspective de leur recyclage.	C3	C3	

1.2.2. Les employés d'exploitation disposent de connaissances de base des matériaux, de leur réutilisation et de leur élimination réglementaire, de l'utilisation respectueuse de l'environnement et des caractéristiques des appareils et machines, ainsi que des prescriptions légales et de celles de l'entreprise sur la qualité exigée et l'attitude respectueuse de l'environnement, du développement durable, de l'efficacité énergétique et Cleantech.

Objectifs évaluateurs	Les employés d'exploitation...	Entreprise	CIE	Ecole
1.2.2.1	... expliquent, avec leurs propres termes, les principales prescriptions légales et les directives de l'entreprise relatives à la qualité et à l'environnement.			C2
1.2.2.2	... indiquent les possibilités d'utilisation des matériaux les plus courants (selon liste des matériaux).			C2
1.2.2.3	... indiquent de manière correcte les possibilités de réutilisation des matériaux les plus courants (selon liste des matériaux).			C2

1.2.2.4	... expliquent, à l'aide d'un exemple concret, l'utilisation respectueuse de l'environnement des principaux appareils et des machines de l'entreprise.			C2
1.2.2.5	... explique au moyen d'exemples concrets la signification du développement durable, de l'efficacité énergétique et de Cleantech pour la profession, de manière compréhensible.			C2
1.2.3. Les employés d'exploitation savent qu'ils doivent veiller à assurer la qualité et préserver l'environnement tout en tenant compte des exigences des tiers.				
Objectifs évaluateurs	Les employés d'exploitation...	Entreprise	CIE	Ecole
1.2.3.1	... expliquent, à l'aide d'un exemple concret, les conséquences possibles du non-respect des ressources, de l'environnement et de la qualité.			C2
1.2.3.2	... montrent, à l'aide d'un exemple, les conséquences possibles du non-respect des exigences de tiers.			C2
1.2.3.3	... montre dans son domaine de compétence les possibilités d'engagement en matière de techniques de développement durable, ceci dans le quotidien professionnel.			C2
1.2.4. Les employés d'exploitation contrôlent régulièrement si leurs travaux répondent aux exigences en matière de qualité et de protection de l'environnement, procèdent eux-mêmes aux adaptations requises et, en cas d'écart important, informent leur supérieur.				
Objectifs évaluateurs	Les employés d'exploitation...	Entreprise	CIE	Ecole
1.2.4.1	... décrivent, à l'aide d'un exemple concret tiré de leur propre entreprise formatrice, le potentiel d'amélioration en ce qui concerne la qualité et la protection de l'environnement.			C2
1.2.4.2	... évaluent, dans une situation concrète, leur propre manière de procéder en ce qui concerne le respect des prescriptions en matière de qualité et de protection de l'environnement.	C4	C4	
1.2.4.3	... choisissent, dans une situation concrète, les mesures appropriées visant l'optimisation du travail sous l'angle de la qualité et de la protection de l'environnement.	C3	C3	

1.3. Compétence opérationnelle professionnelle: Établir selon instructions des rapports de ses propres travaux

Les employés d'exploitation établissent quotidiennement, selon les instructions reçues, des rapports des travaux qu'ils ont effectués. Ils remplissent à cet effet le formulaire de l'entreprise sur les prestations fournies. Ils détaillent les travaux effectués en indiquant l'objet ou le bien, le volume de travail ainsi que le nombre de machines, d'appareils et d'outils engagés. Au besoin, ils précisent les dimensions des lieux et établissent des esquisses. Ils vérifient l'exactitude des données saisies et transmettent les documents à leur supérieur.

1.3.1. Les employés d'exploitation sont en mesure de rendre compte de leurs propres travaux selon les directives de l'entreprise.

Objectifs évaluateurs	Les employés d'exploitation...	Entreprise	CIE	Ecole
1.3.1.1	... établissent des rapports de travail complets avec mention des temps de travail et des équipements utilisés, selon les directives de leur supérieur.	C3		
1.3.1.2	... indiquent les dimensions des lieux et établissent des esquisses simples sur les travaux exécutés.	C3		

1.3.2. Les employés d'exploitation disposent des connaissances de base sur l'établissement des rapports, les dimensions et les esquisses simples en lien avec leurs propres travaux.

Objectifs évaluateurs	Les employés d'exploitation...	Entreprise	CIE	Ecole
1.3.2.1	... expliquent avec leurs propres termes les principales indications que doit comprendre une documentation sur les travaux effectués.			C2
1.3.2.2	... expliquent avec leurs propres termes les données que doit contenir une esquisse.			C2
1.3.2.3	... établissent, selon modèle, un rapport écrit simple pour une situation de travail typique.			C3
1.3.2.4	... établissent, pour une situation de travail typique, une esquisse comprenant toutes les indications requises.			C3
1.3.2.5	... établissent, pour une situation de travail typique, une esquisse des lieux ou d'un objet avec les dimensions et toutes les indications requises.			C3

1.3.3. Les employés d'exploitation sont soucieux d'établir un rapport de leurs travaux de manière compréhensible et dans les délais convenus.				
Objectifs évaluateurs	Les employés d'exploitation...	Entreprise	CIE	Ecole
1.3.3.1	... expliquent à l'aide d'un exemple concret les conséquences possibles de rapports qui n'ont pas été établis dans les délais.			C2
1.3.3.2	... montrent à l'aide d'un exemple les problèmes que posent les rapports qui manquent de clarté.			C2
1.3.4. Les employés d'exploitation sont capables de vérifier l'exactitude de leurs rapports et, au besoin, de les compléter.				
Objectifs évaluateurs	Les employés d'exploitation...	Entreprise	CIE	Ecole
1.3.4.1	... sur la base d'une situation donnée, contrôlent un rapport quant à son exactitude et, au besoin, complètent le rapport.			C4
1.3.4.2	... contrôlent leurs propres rapports quant à leur exactitude et, au besoin, complètent les rapports.	C4		

4.2 Domaine de compétences opérationnelles 2: Exécution des travaux de nettoyage et de la gestion des déchets

2. Domaine de compétences opérationnelles: Exécution des travaux de nettoyage et de la gestion des déchets

2.1. Compétence opérationnelle professionnelle: Exécuter les travaux de nettoyage réguliers à l'intérieur des bâtiments et sur des corps de bâtiments

Les employés d'exploitation exécutent régulièrement des travaux de nettoyage à l'intérieur des bâtiments et sur des corps de bâtiments. Le mandat leur est décerné par leur supérieur ou en fonction de la description des tâches. En cas d'incertitudes sur l'exécution du mandat, ils demandent des précisions. Les employés d'exploitation réunissent le matériel dont ils ont besoin et exécutent les travaux de nettoyage de manière compétente et autonome en utilisant correctement les machines et les appareils. Sur la base de la liste de contrôle, ils vérifient s'ils ont exécuté tous les travaux mandatés. Au besoin, ils procèdent aux adaptations nécessaires et posent, dans le périmètre de travail, des signalisations pour la protection des tiers. Les employés d'exploitation nettoient et rangent le matériel, les appareils et les machines selon les directives. Au terme des travaux, ils établissent un rapport et informent leur supérieur de l'exécution des travaux.

2.1.1. Les employés d'exploitation sont capables d'exécuter, conformément au mandat et de manière autonome, des travaux de nettoyage réguliers dans les bâtiments et sur des corps de bâtiments.

Objectifs évalu- teurs	Les employés d'exploitation...	Entreprise	CIE	Ecole
2.1.1.1	... préparent, selon les instructions ou à l'aide d'une liste de contrôle, les travaux de nettoyage réguliers à exécuter dans les bâtiments et sur des corps de bâtiments.	C3	C3	
2.1.1.2	... posent les signalisations requises en fonction de la situation.	C3	C3	
2.1.1.3	... exécutent, selon les instructions ou à l'aide d'une liste de contrôle, les travaux de nettoyage à effectuer régulièrement dans les zones humides et les installations sanitaires, de manière efficiente, sûre, écologique et hygiénique.	C3	C3	
2.1.1.4	... exécutent, selon les instructions ou à l'aide d'une liste de contrôle, les travaux de nettoyage à effectuer régulièrement dans les autres parties des bâtiments, de manière efficiente, sûre, écologique et hygiénique.	C3	C3	
2.1.1.5	... en fonction de l'objet à nettoyer, utilisent de manière sûre, conformément à la liste de contrôle ou selon les instructions, les produits, les machines et les appareils de nettoyage courants.	C3	C3	

2.1.1.6	... utilisent correctement l'équipement individuel de protection (EPI) lors des travaux de nettoyage à l'intérieur des bâtiments et sur des corps de bâtiments.	C3	C3	
2.1.1.7	... nettoient et rangent le matériel conformément aux directives.	C3	C3	
2.1.1.8	... éliminent les déchets de manière appropriée et respectueuse de l'environnement.	C3	C3	
2.1.2. Les employés d'exploitation disposent de connaissances de base sur le matériel, les types de revêtement, les appareils et les produits de nettoyage de l'entreprise ainsi que leur utilisation, les mesures de sécurité et un déroulement optimal des processus de nettoyage à l'intérieur des bâtiments.				
Objectifs évaluateurs	Les employés d'exploitation...	Entreprise	CIE	Ecole
2.1.2.1	... savent identifier les matériaux et les sortes de revêtements courants dans une liste d'exemples.			C2
2.1.2.2	... expliquent à l'aide de leurs propres mots les principaux types de salissures.			C2
2.1.2.3	... décrivent de manière compréhensible un processus de nettoyage typique à l'intérieur des bâtiments.			C2
2.1.2.4	... expliquent avec leurs propres termes l'utilisation des appareils et des produits de nettoyage courants, selon les directives du fabricant (fiche de données de sécurité) ou mode d'emploi, utilisés pour l'intérieur des bâtiments et sur des parties de ceux-ci.			C2
2.1.2.5	... décrivent les mesures de sécurité requises pour les travaux de nettoyage à exécuter de manière régulière à l'intérieur des bâtiments y compris les EPI selon les directives du fabricant (fiche de données de sécurité).			C2
2.1.3. Dans le cadre de leurs travaux de nettoyage à l'intérieur des bâtiments et sur des corps de bâtiments, les employés d'exploitation ont conscience de la nécessité d'utiliser les produits de nettoyage de façon économique et écologique et de veiller à être aimables avec les clients et les tiers.				
Objectifs évaluateurs	Les employés d'exploitation...	Entreprise	CIE	Ecole
2.1.3.1	... expliquent les principes d'un nettoyage effectué de manière économique et dans le respect de l'environnement.			C2

2.1.3.2	... montrent à l'aide d'un exemple concret la manière d'entretenir des relations aimables avec les clients et les tiers.			C2
2.1.4. Les employés d'exploitation sont capables de contrôler, sur la base d'une liste, les travaux de nettoyage qu'il effectuent à l'intérieur des bâtiments et, au besoin, de les corriger.				
Objectifs évaluateurs	Les employés d'exploitation...	Entreprise	CIE	Ecole
2.1.4.1	... contrôlent à l'aide d'une liste leurs propres travaux de nettoyage effectués à l'intérieur des bâtiments.	C4	C4	
2.1.4.2	... procèdent de manière autonome aux adaptations de leurs propres travaux de nettoyage.	C3	C3	

2.2. Compétence opérationnelle professionnelle: Exécuter des travaux de nettoyage réguliers d'installations sur des biens, des équipements extérieurs et des surfaces consolidées

Les employés d'exploitation exécutent des travaux de nettoyage réguliers à l'extérieur des bâtiments et sur des surfaces consolidées. Ces travaux englobent également l'entretien hivernal. Le mandat leur est décerné par leur supérieur ou en fonction de la description des tâches. En cas d'incertitudes sur l'exécution du mandat, ils demandent des précisions. Ils posent préalablement sur le périmètre de travail, conformément au mandat, les signalisations nécessaires pour leur propre protection, celle des utilisateurs et des passants. Les employés d'exploitation réunissent le matériel dont ils ont besoin pour exécuter les travaux de nettoyage de manière compétente, sûre et autonome en utilisant correctement les machines et les appareils. Sur la base de la liste de contrôle, ils vérifient s'ils ont exécuté tous les travaux mandatés. En cas de besoin, ils procèdent aux adaptations et aux améliorations requises. Les employés d'exploitation nettoient et rangent le matériel, les appareils et les machines selon les directives. Au terme des travaux, ils établissent un rapport et informent leur supérieur de l'exécution des travaux.

2.2.1. Les employés d'exploitation sont capables d'exécuter sur mandat et de manière autonome des travaux de nettoyage de base sur des objets, des installations extérieures et sur des surfaces consolidées.

Objectifs évaluateurs	Les employés d'exploitation...	Entreprise	CIE	Ecole
2.2.1.1	... préparent de manière autonome, selon instructions ou à l'aide d'une liste de contrôle, les travaux de nettoyage à exécuter de manière régulière dans le domaine extérieur.	C3	C3	
2.2.1.2	... posent les signalisations temporaires requises en fonction de la situation.	C3	C3	
2.2.1.3	... exécutent, selon les instructions ou à l'aide d'une liste de contrôle, les travaux de nettoyage à effectuer régulièrement sur des surfaces consolidées, des places et des chemins, de manière efficiente, sûre et écologique.	C3	C3	
2.2.1.4	... exécutent, selon les instructions ou à l'aide d'une liste de contrôle, les travaux de nettoyage à effectuer régulièrement dans les autres domaines extérieurs, de manière efficiente, sûre et écologique.	C3	C3	
2.2.1.5	... utilisent de manière sûre pour les nettoyages à effectuer régulièrement, en fonction du domaine d'application, les produits, les machines et les appareils de nettoyage courants conformément à la liste de contrôle ou selon les instructions.	C3	C3	
2.2.1.6	... utilisent, en fonction de la situation et conformément à la liste de contrôle ou selon les instructions, les moyens de déneigement et de lutte contre le verglas de manière économique et écologique.	C3		

2.2.1.7	... utilisent correctement l'équipement individuel de protection (EPI) lors des travaux de nettoyage dans le domaine extérieur.	C3	C3	
2.2.1.8	... nettoient et rangent le matériel conformément aux directives.	C3	C3	
2.2.1.9	... éliminent les déchets de manière appropriée, sûre et respectueuse de l'environnement.	C3	C3	
2.2.2. Les employés d'exploitation disposent de connaissances de base sur le matériel, les types de revêtement, les appareils et les produits de nettoyage de l'entreprise ainsi que leur utilisation, les mesures de sécurité et un déroulement optimal des processus de nettoyage dans le domaine extérieur.				
Objectifs évaluateurs	Les employés d'exploitation...	Entreprise	CIE	Ecole
2.2.2.1	... expliquent à l'aide de leurs propres mots les principaux types de salissures du domaine extérieur.			C2
2.2.2.2	... savent identifier les matériaux et les sortes de revêtements courants dans une liste d'exemples.			C2
2.2.2.3	... décrivent de manière compréhensible un processus de nettoyage typique dans le domaine extérieur.			C2
2.2.2.4	... expliquent avec leurs propres termes l'utilisation des appareils et produits de nettoyage courant en extérieur selon les directives du fabricant (fiche de données de sécurité) ou mode d'emploi.			C2
2.2.2.5	... décrivent les mesures de sécurité requises, équipement individuel de protection y compris, pour les travaux de nettoyage à exécuter de manière régulière dans le domaine extérieur selon les directives du fabricant (fiche de données de sécurité).			C2
2.2.2.6	...expliquent, à l'aide de leurs propres termes, les moyens de déneigement et de lutte contre le verglas.			C2

2.2.3. Dans le cadre de leurs travaux de nettoyage dans le domaine extérieur, les employés d'exploitation ont conscience de la nécessité d'utiliser les produits de nettoyage de façon économique et écologique et de veiller à être aimables avec les clients et les tiers.				
Objectifs évaluateurs	Les employés d'exploitation...	Entreprise	CIE	Ecole
2.2.3.1	... expliquent les principes d'un nettoyage effectué de manière économique et dans le respect de l'environnement.			C2
2.2.3.2	... montrent à l'aide d'un exemple concret la manière d'entretenir des relations aimables avec les clients et les tiers.			C2
2.2.4. Les employés d'exploitation sont capables de contrôler, sur la base d'une liste, les travaux de nettoyage qu'il effectuent dans le domaine extérieur et, au besoin, de les corriger.				
Objectifs évaluateurs	Les employés d'exploitation...	Entreprise	CIE	Ecole
2.2.4.1	... contrôlent à l'aide d'une liste leurs propres travaux de nettoyage effectués dans le domaine extérieur.	C4	C4	
2.2.4.2	... procèdent de manière autonome aux adaptations de leurs propres travaux de nettoyage.	C3	C3	

2.3. Compétence opérationnelle professionnelle: Exécuter des travaux de nettoyage d'entretien sur des machines, des appareils et des outils

Les employés d'exploitation effectuent sur mandat les nettoyages d'entretien des machines, des appareils et des outils. Le mandat et les informations nécessaires leur sont décernés par leur supérieur ou sur la base de la liste de contrôle de l'entreprise. Ils préparent les produits de nettoyage et les carburants et nettoient les appareils et les outils selon le mandat reçu. Ils assurent le fonctionnement des appareils, procèdent à des contrôles de fonctionnement simples et annoncent les appareils hors d'usage à leur supérieur. Ils rangent les équipements à l'endroit prévu. Ils enregistrent les travaux effectués dans le carnet de service et informent leur supérieur de l'exécution du mandat.

2.3.1. Les employés d'exploitation sont capables d'exécuter sur mandat et de manière autonome, des travaux de nettoyage d'entretien sur des machines, des appareils et des outils.

Objectifs évaluateurs	Les employés d'exploitation...	Entreprise	CIE	Ecole
2.3.1.1	... préparent, selon instructions ou sur la base d'une liste de contrôle, le nettoyage d'entretien sur des machines, des appareils et des outils.	C3	C3	
2.3.1.2	... nettoient de manière compétente les machines, les appareils et les outils selon instructions ou sur la base d'une liste de contrôle.	C3	C3	
2.3.1.3	... assurent après le nettoyage le bon fonctionnement des machines, des appareils et des outils.	C3	C3	
2.3.1.4	... rangent sur mandat de manière appropriée les appareils, les machines et les outils.	C3	C3	
2.3.1.5	... contrôlent et font le plein de carburant de moteurs diesel, à 2 et à 4 temps de manière appropriée.	C3	C3	

2.3.2. Les employés d'exploitation disposent de connaissances de base des procédés de nettoyage de machines, d'appareils et d'outils ainsi que des produits de nettoyage et des carburants.

Objectifs évaluateurs	Les employés d'exploitation...	Entreprise	CIE	Ecole
2.3.2.1	... montrent de manière compréhensible un déroulement typique du nettoyage de machines, d'appareils et d'outils.			C2

2.3.2.2	... expliquent à l'aide de leurs propres termes l'utilisation des produits courants de nettoyage des machines, des appareils et des outils.			C2
2.3.2.3	... expliquent l'utilisation des différents types de carburant à l'aide d'exemples concrets.			C2
2.3.3. Les employés d'exploitation ont conscience de leur responsabilité et des règles de précaution à observer lors de l'utilisation de machines, d'appareils et d'outils.				
Objectifs évaluateurs	Les employés d'exploitation...	Entreprise	CIE	Ecole
2.3.3.1	... montrent, sur la base d'un exemple concret, leur responsabilité lors de l'utilisation, de la maintenance et du contrôle des appareils, des machines et des outils.			C2
2.3.3.2	... expliquent, sur la base d'un exemple concret, les conséquences possibles de l'utilisation, de la maintenance et du contrôle inappropriés et non fiable des appareils, des machines et des outils.			C2
2.3.4. Les employés d'exploitation sont capables de procéder à des contrôles de fonctionnement simples de machines, d'appareils et d'outils et de signaler les déficiences à leur supérieur.				
Objectifs évaluateurs	Les employés d'exploitation...	Entreprise	CIE	Ecole
2.3.4.1	... après les travaux de maintenance, vérifient le bon fonctionnement des appareils, des machines et des outils.	C3	C3	
2.3.4.2	... informent les supérieurs de manière compréhensible sur les machines, les appareils et les outils qui sont hors service.	C3	C3	

2.4. Compétence opérationnelle professionnelle: Trier les déchets et les matériaux selon les directives

Les employés d'exploitation trient les déchets et les matériaux sur instructions et de manière sûre et respectueuse de l'environnement. Ils reçoivent les mandats de leur supérieur ou sur la base de la planification des travaux. En cas de besoin, ils clarifient encore une fois le mandat. Les employés d'exploitation savent identifier les matériaux à trier et les mettent dans les bennes correspondantes, les dépôts ou autres lieux de collecte. Ils font appel à leur supérieur ou à un spécialiste s'ils sont confrontés à des matériaux qu'ils ne connaissent pas. Ils contrôlent l'adéquation du triage. En cas d'attributions erronées, ils procèdent aux rectifications. Au terme des travaux, ils établissent le rapport à l'intention de leur supérieur.

2.4.1. Les employés d'exploitation sont en mesure de trier les déchets et les matériaux de manière respectueuse de l'environnement et selon les instructions.

Objectifs évaluateurs	Les employés d'exploitation...	Entreprise	CIE	Ecole
2.4.1.1	... trient les déchets de manière sûre et respectueuse de l'environnement et selon les instructions.	C3	C3	
2.4.1.2	... trient les matériaux selon les directives.	C3	C3	
2.4.1.3	... se procurent, de manière appropriée, les informations nécessaires s'ils sont confrontés à des matériaux qu'ils ne savent pas identifier en vue d'une élimination ou du recyclage correct.	C3	C3	

2.4.2. Les employés d'exploitation disposent de connaissances de base des matériaux, des prescriptions légales, de l'élimination respectueuse de l'environnement et de la protection de l'environnement et des eaux.

Objectifs évaluateurs	Les employés d'exploitation...	Entreprise	CIE	Ecole
2.4.2.1	... citent par cœur les matières recyclables les plus courantes.			C1
2.4.2.2	... décrivent les principales caractéristiques des matériaux les plus courants.			C2
2.4.2.3	... décrivent les lieux d'élimination appropriés des matériaux les plus courants.			C2
2.4.2.4	... décrivent à une tierce personne les voies usuelles de l'élimination des déchets.			C2
2.4.2.5	... déterminent les matières dangereuses et les classes de toxicité sur la base des symboles de danger.			C2

2.4.2.6	... commentent avec leurs propres termes les principales prescriptions légales relatives à la protection de l'environnement et des eaux sous l'angle de l'élimination des déchets.			C2
2.4.3. Les employés d'exploitation font appel à leur supérieur ou à un spécialiste s'ils sont confrontés à des matériaux qu'ils ne connaissent pas.				
Objectifs évaluateurs	Les employés d'exploitation...	Entreprise	CIE	Ecole
2.4.3.1	... expliquent, à l'aide d'un exemple, la possibilité de se procurer des informations sur des matériaux qu'ils ne connaissent pas.			C2
2.4.3.2	... décrivent, à l'aide d'un exemple concret, quelles peuvent être les conséquences s'ils ne font pas appel à un spécialiste lorsqu'ils sont confrontés à des matériaux qu'ils ne connaissent pas.			C2
2.4.4. Les employés d'exploitation sont capables d'identifier les matériaux et de les attribuer aux lieux d'élimination appropriés.				
Objectifs évaluateurs	Les employés d'exploitation...	Entreprise	CIE	Ecole
2.4.4.1	... identifient de manière sûre les matériaux courants.	C4	C4	
2.4.4.2	... attribuent correctement et de manière autonome les matériaux aux lieux d'élimination appropriés.	C3	C3	
2.4.5. Les employés d'exploitation sont capables de contrôler les triages effectués des déchets et des matériaux et, au besoin, de les corriger.				
Objectifs évaluateurs	Les employés d'exploitation...	Entreprise	CIE	Ecole
2.4.5.1	... contrôlent l'exactitude des triages effectués des déchets et des matériaux.	C4	C4	
2.4.5.2	... corrigent de manière autonome les attributions erronées des déchets et des matériaux.	C3	C3	

4.3 Domaine de compétences opérationnelles 3: Exécution de travaux d'entretien et de réparation sur des constructions ainsi que des travaux d'entretien d'espaces verts

3. Domaine de compétences opérationnelles: Exécution de travaux d'entretien et de réparation sur des constructions ainsi que des travaux d'entretien d'espaces verts

3.1. Compétence opérationnelle professionnelle: Exécuter des travaux d'entretien et de réparation simples sur des installations à l'intérieur des bâtiments et sur des corps de bâtiments

Les employés d'exploitation exécutent des travaux simples d'entretien et de réparation sur des installations non électriques dans les bâtiments et sur des corps de bâtiments. et contrôle les disjoncteurs à courant de défaut (DDR) des installations électriques. Le mandat et les instructions leur sont décernés par leur supérieur. Ils préparent l'équipement individuel de protection, le matériel, les outils et les moyens auxiliaires nécessaires sur la base d'une liste de contrôle. Ils règlent, échangent et remplacent des éléments de manière compétente et exécutent avec les moyens auxiliaires appropriés de petites réparations sur des objets. Ils nettoient ensuite le lieu de travail et éliminent les déchets. Ils remplissent le rapport et fournissent un feed-back à leur supérieur sur l'exécution du travail. Ils contrôlent en commun avec leur supérieur la bonne exécution des travaux.

3.1.1. Les employés d'exploitation sont capables d'exécuter des travaux simples d'entretien et de réparation sur des installations non électriques dans les bâtiments et sur des corps de bâtiments et contrôle les disjoncteurs à courant de défaut (DDR) des installations électriques.

Objectifs évaluateurs	Les employés d'exploitation...	Entreprise	CIE	Ecole
3.1.1.1	... préparent, à l'aide d'une liste de contrôle ou de manière autonome, les travaux d'entretien et les petites réparations d'installations à l'intérieur des bâtiments et sur des corps de bâtiments.	C3	C3	
3.1.1.2	... sécurisent le lieu de travail à l'aide des moyens appropriés.	C3	C3	
3.1.1.3	... remplacent de manière compétente et sûre les éléments usés sur des portes et des fenêtres.	C3	C3	
3.1.1.4	... ajustent de manière compétente les portes et les fenêtres (ferme-porte, serrures, verrous).	C3	C3	
3.1.1.5	... remplacent, selon instructions et de manière compétente, tous les éléments d'éclairage défectueux sur des installations qui ne sont pas sous tension.	C3	C3	
3.1.1.6	... remédient de manière compétente et sûre à des dégâts mineurs sur les murs: peinture, imprégnation, vernis sur bois.	C3	C3	

3.1.1.7	... réparent de manière compétente et sûre les plinthes défectueuses.	C3	C3	
3.1.1.8	... réparent de manière compétente et sûre les joints en mastic défectueux.	C3	C3	
3.1.1.9	... réparent de manière compétente et sûre des dégâts mineurs sur des revêtements.	C3	C3	
3.1.1.10	... réparent de manière compétente et sûre des dégâts mineurs sur des installations sanitaires: joints, flotteurs, écoulement, siphon.	C3	C3	
3.1.1.11	... contrôle les disjoncteurs à courant de défaut (DDR) dans les installations électriques	C3		C3
3.1.1.12	... au terme des travaux, rangent la place de travail.	C3	C3	
3.1.1.13	... éliminent les déchets de manière sûre et appropriée.	C3	C3	
<p>3.1.2. Les employés d'exploitation disposent de connaissances de base sur le déroulement des travaux d'entretien et de réparation, sur les mesures de sécurité, les matériaux, les outils, les moyens auxiliaires et leurs domaines d'utilisation à l'intérieur des bâtiments. Ils connaissent aussi les limites de leurs compétences pour l'exécution de leurs propres travaux.</p>				
Objectifs évaluateurs	Les employés d'exploitation...	Entreprise	CIE	Ecole
3.1.2.1	... décrivent, à l'aide de leurs propres termes, le déroulement typique de travaux d'entretien et de réparation à l'intérieur des bâtiments et sur des corps de bâtiments.			C2
3.1.2.2	... décrivent, à l'aide de leurs propre termes, les propriétés et l'utilisation des matériaux, des outils et des moyens auxiliaires courants utilisés pour les travaux de réparation et d'entretien des installations à l'intérieur des bâtiments et sur des corps de bâtiments.			C2
3.1.2.3	... décrivent à l'aide d'exemples concrets les mesures de sécurité requises pour l'entretien et les réparations d'installations à l'intérieur des bâtiments et sur des corps de bâtiments.			C2
3.1.2.4	... montrent, à l'aide d'un exemple concret, les limites des compétences fixées par l'entreprise pour les propres travaux de réparation à l'intérieur des bâtiments et sur des corps de bâtiments.			C2

3.1.3. Les employés d'exploitation sont capables de contrôler à l'aide d'une liste leurs propres travaux d'entretien et de réparation mineure, de relever les lacunes et d'en informer leur supérieur.				
Objectifs évaluateurs	Les employés d'exploitation...	Entreprise	CIE	Ecole
3.1.3.1	... contrôlent à l'aide d'une liste leurs propres travaux d'entretien et de réparation mineure à l'intérieur des bâtiments et sur des corps de bâtiments.	C4	C4	
3.1.3.2	... notent et annoncent de manière compréhensible les lacunes et travaux restants à effectuer suite à leurs travaux d'entretien et de réparation.	C3	C3	

3.2. Compétence opérationnelle professionnelle: Exécuter des travaux d'entretien et de réparation simples d'installations sur des biens, des équipements extérieurs et des surfaces consolidées

Les employés d'exploitation exécutent des travaux simples d'entretien et de réparation sur des installations non électriques sur des biens, des équipements extérieurs et des surfaces consolidées. et contrôle les disjoncteurs à courant de défaut (DDR) des installations électriques. Le mandat et les instructions leur sont décernés par leur supérieur. Ils préparent l'équipement individuel de protection, le matériel, les outils et les moyens auxiliaires nécessaires sur la base d'une liste de contrôle. Ils règlent, échangent et remplacent des éléments de manière compétente et exécutent avec les moyens auxiliaires appropriés de petites réparations sur des objets. Ils nettoient ensuite le lieu de travail et éliminent les déchets. Ils remplissent le rapport et fournissent un feed-back à leur supérieur sur l'exécution du travail. Ils contrôlent en commun avec leur supérieur la bonne exécution des travaux.

3.2.1. Les employés d'exploitation sont capables d'exécuter des travaux simples d'entretien et de réparation sur des installations non électriques sur des biens, des équipements extérieurs et des surfaces consolidées dans le domaine extérieur et contrôle de manière sûre les disjoncteurs à courant de défaut (DDR).

Objectifs évaluateurs	Les employés d'exploitation...	Entreprise	CIE	Ecole
3.2.1.1	... préparent, à l'aide d'une liste de contrôle ou de manière autonome, les travaux d'entretien et les petites réparations d'installations dans le domaine extérieur et sur des corps de bâtiments.	C3	C3	
3.2.1.2	... sécurisent le lieu de travail à l'aide des moyens appropriés.	C3	C3	
3.2.1.3	... réparent dans les règles de l'art de légers dégâts sur les revêtements des surfaces consolidées: nids de poule, fissures.	C3	C3	
3.2.1.4	... réparent des joints usés ou défectueux de manière compétente et sûre.	C3	C3	
3.2.1.5	... contrôle de manière sûre et professionnelle les disjoncteurs à courant de défaut (DDR), et annonce les défauts à son supérieur.	C3		C3
3.2.1.6	... au terme des travaux, rangent la place de travail.	C3	C3	
3.2.1.7	... éliminent les déchets de manière sûre et appropriée.	C3	C3	

3.2.2. Les employés d'exploitation disposent de connaissances de base sur le déroulement des travaux d'entretien et de réparation, sur les mesures de sécurité, les matériaux, les outils, les moyens auxiliaires et leurs domaines d'utilisation dans le domaine extérieur. Ils connaissent aussi les limites de leurs compétences pour l'exécution de leurs propres travaux.				
Objectifs évaluateurs	Les employés d'exploitation...	Entreprise	CIE	Ecole
3.2.2.1	... décrivent, à l'aide de leurs propres termes, le déroulement typique de travaux d'entretien et de réparation dans le domaine extérieur.			C2
3.2.2.2	... décrivent, à l'aide de leurs propre termes, les propriétés et l'utilisation des matériaux, des outils et des moyens auxiliaires courants utilisés pour les travaux de réparation et d'entretien dans le domaine extérieur.			C2
3.2.2.3	... décrivent à l'aide d'exemples concrets les mesures de sécurité requises pour l'entretien et les réparations dans le domaine extérieur.			C2
3.2.2.4	... montrent, à l'aide d'un exemple concret, les limites des compétences fixées par l'entreprise pour les propres travaux de réparation dans le domaine extérieur.			C2
3.2.4. Les employés d'exploitation sont capables de contrôler à l'aide d'une liste leurs propres travaux d'entretien et de réparation, de relever les travaux manquants et d'en informer leur supérieur.				
Objectifs évaluateurs	Les employés d'exploitation...	Entreprise	CIE	Ecole
3.2.4.1	... contrôlent à l'aide d'une liste leurs propres travaux d'entretien et de réparation mineure dans le domaine extérieur.	C3	C3	
3.2.4.2	... notent et annoncent de manière compréhensible les lacunes et travaux restants à effectuer suite à leurs travaux d'entretien et de réparation.	C3	C3	

3.3. Compétence opérationnelle professionnelle: Exécuter des travaux d'entretien simples d'espaces verts et de plantes à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments

Les employés d'exploitation exécutent des travaux simples d'entretien d'espaces verts et de plantes d'intérieur. Le mandat leur est décerné par leur supérieur. Ils effectuent les travaux d'entretien des espaces verts et des plantes conformément aux instructions. Ils se chargent par exemple des plantes d'ornement, entretiennent et arrosent les plantes, tondent les prés et les gazons et se chargent d'évacuer les feuilles mortes. Au terme du travail, ils nettoient les appareils et les machines utilisés ainsi que le lieu de travail et éliminent les déchets conformément aux prescriptions. Ils remplissent correctement le rapport de travail et informent leur supérieur de l'exécution du mandat.

3.3.1. Les employés d'exploitation sont capables d'exécuter des travaux simples d'entretien des espaces verts à l'intérieur et à l'extérieur: arrosage, plantation et entretien des plantes d'ornement, ramassage des feuilles mortes, entretien des gazons et travaux simples de taille.

Objectifs évaluateurs	Les employés d'exploitation...	Entreprise	CIE	Ecole
3.3.1.1	... préparent de manière autonome leurs propres travaux d'entretien des espaces verts sur la base d'une liste de contrôle.	C3	C3	
3.3.1.2	... entretiennent les plantes en pots (hydroculture et culture en terre) de manière compétente.	C3	C3	
3.3.1.3	... arrosent les plantes de manière compétente.	C3	C3	
3.3.1.4	... tondent les gazons de manière compétente.	C3	C3	
3.3.1.5	... utilisent les engrais selon les instructions du fabricant (fiche de données de sécurité) et de manière compétente à l'intérieur et à l'extérieur.	C3	C3	
3.3.1.6	... exécutent selon instructions des travaux d'entretien simples sur des plantes (vivaces, bi-sannuelles, arbustes, arbrisseau et arbres) manuellement, avec des outils ou avec des machines.	C3	C3	
3.3.1.7	... se servent des tronçonneuses et des débrousailluses conformément aux prescriptions de sécurité, et utilisent les EPI correspondants.	C3	C3	
3.3.1.8	... exécutent selon instructions de simples travaux d'entretien de terrains en friche et d'autres espaces rudéraux.	C3		
3.3.1.9	... au terme des travaux, rangent la place de travail.	C3	C3	

3.3.1.10	... éliminent et assurent le compostage de manière compétente des déchets qui résultent des travaux d'entretien des espaces verts.	C3	C3	
3.3.2. Les employés d'exploitation disposent de connaissances de base des différentes sortes de plantes et de leur entretien approprié et respectueux de l'environnement.				
Objectifs évaluateurs	Les employés d'exploitation...	Entreprise	CIE	Ecole
3.3.2.1	... décrivent, en utilisant leurs propres termes, les organes de base des plantes et leurs fonctions.			C2
3.3.2.2	... décrivent, en utilisant leurs propres termes, les principaux facteurs de croissance et leur répercussion sur la croissance des plantes.			C2
3.3.2.3	... expliquent, à l'aide de leurs propres termes, les principales différences de la croissance des plantes annuelles, bisannuelles et des plantes vivaces, des arbustes, des arbrisseaux et des arbres.			C2
3.3.2.4	... expliquent, en utilisant leurs propres termes, les principales mesures d'entretien des plantes d'intérieur en pots (hydroculture et culture en terre).			C2
3.3.2.5	... expliquent les principaux types de soins à apporter aux plantes annuelles et bisannuelles, aux plantes vivaces, aux arbustes, aux arbrisseaux et aux arbres.			C2
3.3.2.6	...expliquent, à l'aide de leurs propres termes, l'entretien des gazons, des terrains en friche et d'autres espaces rudéraux.			C2
3.3.3. Les employés d'exploitation sont capables de prendre soin attentivement des plantes et de l'environnement lors de leurs travaux d'entretien et d'arrosage des espaces verts à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments.				
Objectifs évaluateurs	Les employés d'exploitation...	Entreprise	CIE	Ecole
3.3.3.1	... montrent à l'aide d'exemples concrets l'importance de soins attentifs à l'égard des plantes lors de leurs travaux d'entretien des espaces verts.			C2

3.3.3.2	... décrivent, à l'aide d'un exemple concret, les conséquences possibles de soins des plantes inappropriés et sans égard pour l'environnement.			C2
3.3.4. Les employés d'exploitation sont capables de contrôler à l'aide d'une liste leurs propres travaux d'entretien des espaces verts, de relever les travaux à effectuer et d'en informer leur supérieur.				
Objectifs évaluateurs	Les employés d'exploitation...	Entreprise	CIE	Ecole
3.3.4.1	... contrôlent leurs propres travaux d'entretien des espaces verts sur la base d'une liste de contrôle.	C4		
3.3.4.2	... notent et annoncent de manière compréhensible les lacunes et travaux restants à effectuer suite à leurs travaux d'entretien des espaces verts.	C3		

Approbation et entrée en vigueur

Le présent plan de formation entre en vigueur le 1^{er} janvier 2015.

Association suisse des agents d'exploitation

Dübendorf, le 18. 6. 2014

sig. Claude Zbinden
Claude Zbinden
Président

sig. Peter Kernen
Peter Kernen
Vice-Président

Ce plan de formation est approuvé par le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation en vertu de l'art. 9 alinéa 1 de l'ordonnance du SEFRI sur la formation professionnelle initiale pour «employée d'exploitation/employé d'exploitation» du 8 septembre 2014.

Berne, le 8 septembre 2014

Secrétariat d'Etat à la formation,
à la recherche et à l'innovation SEFRI

sig. Jean-Pascal Lüthi
Jean-Pascal Lüthi
Chef de la division Formation professionnelle initiale et maturités

Annexe 1 : Liste des instruments servant à promouvoir la qualité de la formation professionnelle initiale

Documents essentiels

Document	Source
Ordonnance sur la formation professionnelle initiale pour «employée d'exploitation/employé d'exploitation» (AFP) du 08.09.2014	<i>Sous forme électronique</i> Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation, Berne www.sbfi.admin.ch <i>Version imprimée</i> Office fédéral des constructions et de la logistique, Berne www.bundespublikationen.admin.ch
Plan de formation relatif à l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale pour «employée d'exploitation/employé d'exploitation» (AFP) du 08.09.2014	Association suisse des agents d'exploitation www.betriebsunterhalt.ch
Dossier de formation	Association suisse des agents d'exploitation www.betriebsunterhalt.ch
Directive relative au rapport de formation	Association suisse des agents d'exploitation www.betriebsunterhalt.ch
Rapport de formation	SDBB CSFO Centre suisse de services Formation professionnelle Orientation professionnelle, universitaire et de carrière www.formationprof.ch
Plan d'études pour la formation en entreprise	Association suisse des agents d'exploitation www.betriebsunterhalt.ch
Plan d'études pour les cours interentreprises	Association suisse des agents d'exploitation www.betriebsunterhalt.ch
Règlement d'organisation des cours interentreprises	Association suisse des agents d'exploitation www.betriebsunterhalt.ch
Plan d'enseignement standard en connaissances professionnelles	Association suisse des agents d'exploitation www.betriebsunterhalt.ch
Dispositions d'exécution concernant la procédure de qualification	Association suisse des agents d'exploitation www.betriebsunterhalt.ch
Protection de la maternité et protection des jeunes travailleurs	Protection pour les femmes enceintes et après l'accouchement ainsi que pour les jeunes travailleuses et travailleurs, voir www.seco.admin.ch
Solutions de branche: Nr. 32 (Santé publique) Nr. 35 (Entretien des routes) Nr. 49 (Institutions du service public) Nr. 54 (Allpura, association suisse)	Sources: Santé publique: http://www.ekas.admin.ch/index-fr . Services d'entretien des routes: www.ofrou.admin.ch . Institutions d'intérêt public:

des entrepreneurs en nettoyage)	Entrepreneurs en nettoyage http://www.allpura.ch
---------------------------------	---

Glossaire

(*voir Lexique de la formation professionnelle, 3^e édition 2011 revue et complétée, édité par le CSFO, Berne, www.lex.formationprof.ch)

Cadre européen des certifications (CEC)

Le cadre européen des certifications pour l'éducation et la formation tout au long de la vie (CEC) vise à permettre la comparabilité des compétences et qualifications professionnelles entre les pays européens. Afin de relier les qualifications nationales au CEC et donc de pouvoir les comparer aux qualifications d'autres pays européens, plusieurs Etats membres élaborent des cadres nationaux des certifications (CNC).

Cadre national des certifications de la Suisse (CNC-CH)

Le cadre national des certifications de la Suisse (CNC-CH) renseigne à l'échelle nationale sur le système suisse de formation professionnelle et sert d'instrument au positionnement de ce système sur le plan international. Son but étant, à l'échelle nationale et internationale, de rendre le système de formation professionnelle suisse (en lien avec le CEC) plus transparent et de permettre la comparabilité des compétences et des qualifications, il se fonde sur les compétences que possède une personne titulaire d'un diplôme déterminé.

Commission suisse pour le développement professionnel et la qualité

Chaque ordonnance sur la formation professionnelle initiale définit, à la section 10, la Commission suisse pour le développement professionnel et la qualité (commission) de la profession concernée ou du champ professionnel correspondant.

La commission est à la fois un organe stratégique regroupant les partenaires de la formation professionnelle en question et doté d'une mission de surveillance, et un instrument d'avenir au service de la qualité selon l'art. 8 LFPr².

Compétence opérationnelle

Les compétences opérationnelles permettent de gérer efficacement les situations professionnelles. Concrètement, un professionnel confirmé est capable de mettre en pratique de manière autonome un ensemble de connaissances, d'aptitudes et de comportements en fonction de chaque situation. Les personnes qui suivent une formation acquièrent peu à peu les compétences professionnelles, méthodologiques, sociales et personnelles correspondant aux différentes compétences opérationnelles.

Cours interentreprises (CIE)*

Les cours interentreprises visent à transmettre et à faire acquérir un savoir-faire de base. Ils complètent la formation en entreprise et la formation scolaire.

Domaine de compétences opérationnelles

Les actions professionnelles, c'est-à-dire les activités qui demandent des compétences similaires ou qui s'inscrivent dans un processus de travail comparable, sont regroupées en domaines de compétences opérationnelles.

Domaines de qualification*

Trois domaines de qualification figurent en règle générale dans l'ordonnance sur la formation. Ce sont respectivement le travail pratique, les connaissances professionnelles et la culture générale.

- **Domaine de qualification «travail pratique»:** le travail pratique peut revêtir deux formes: celle d'un travail pratique individuel (TPI) ou celle d'un travail pratique prescrit (TPP).
- **Domaine de qualification «connaissances professionnelles»:** l'examen portant sur les connaissances professionnelles représente le volet scolaire et théorique de l'examen final. La personne en formation subit un examen écrit ou des examens écrit et oral. Dans des cas dûment motivés, la culture générale peut être enseignée et évaluée en même temps que les connaissances professionnelles.

² RS 412.10

- **Domaine de qualification «culture générale»:** ce domaine de qualification se compose de la note d'expérience en culture générale, du travail personnel d'approfondissement et de l'examen final. Si la culture générale est dispensée de manière intégrée, l'évaluation se fait en même temps que le domaine de qualification «connaissances professionnelles».

Dossier de formation*

Le dossier de formation est un instrument servant à promouvoir la qualité de la formation à la pratique professionnelle. La personne en formation y consigne tous les travaux importants accomplis en lien avec les compétences opérationnelles qu'elle doit acquérir. En consultant le dossier de formation, le/la formateur/trice mesure l'évolution de la formation et l'engagement personnel dont fait preuve la personne en formation.

Enseignement des connaissances professionnelles

Les personnes en formation acquièrent les qualifications professionnelles en suivant l'enseignement dispensé par l'école professionnelle. Les objectifs et les exigences sont définis dans le plan de formation. Les notes semestrielles de l'enseignement des connaissances professionnelles sont prises en compte dans la note globale de la procédure de qualification à titre de note d'expérience.

Entreprise formatrice*

La formation à la pratique professionnelle est dispensée dans des entreprises tant du secteur privé que du secteur public. A cet effet, les entreprises doivent être au bénéfice d'une autorisation de former délivrée par l'autorité cantonale compétente.

Lieux de formation*

La force de la formation professionnelle réside dans sa relation étroite avec le monde du travail. Celle-ci se reflète dans la collaboration entre les trois lieux de formation qui dispensent ensemble la formation initiale : l'entreprise formatrice, l'école professionnelle et les cours interentreprises.

Objectifs et exigences de la formation professionnelle initiale

Les objectifs et les exigences de la formation professionnelle initiale figurent dans l'Orfo et dans le plan de formation. Dans le plan de formation, ils sont définis sous la forme de domaines de compétences opérationnelles, de compétences opérationnelles et d'objectifs évaluateurs pour les trois lieux de formation (entreprise formatrice, école professionnelle et cours interentreprises).

Objectifs évaluateurs

Les objectifs évaluateurs concrétisent les compétences opérationnelles et intègrent l'évolution des besoins de l'économie et de la société. Ils sont reliés entre eux de manière cohérente dans le cadre de la coopération entre les lieux de formation. Dans la plupart des cas, les objectifs rattachés à l'entreprise formatrice, à l'école professionnelle et aux cours interentreprises sont différents. Mais la formulation peut aussi être la même (p. ex. pour la sécurité au travail, la protection de la santé ou les activités artisanales).

Ordonnance du SEFRI sur la formation professionnelle initiale (ordonnance sur la formation; Orfo)

Une Orfo régleme notamment, pour une profession donnée, l'objet et la durée de la formation professionnelle initiale, les objectifs et les exigences de la formation à la pratique professionnelle et de la formation scolaire, l'étendue des contenus de la formation, les parts assumées par les lieux de formation, les procédures de qualification, les certificats délivrés et les titres décernés. En règle générale, l'Ortra dépose une demande auprès du SEFRI en vue de l'édiction d'une Orfo, qu'elle élabore en collaboration avec la Confédération et les cantons. La date d'entrée en vigueur d'une Orfo est définie par les partenaires de la formation professionnelle. Le SEFRI est l'instance chargée de l'édiction.

Organisation du monde du travail (Ortra)*

Dénomination collective, l'expression «organisations du monde du travail» désigne à la fois les partenaires sociaux, les associations professionnelles ainsi que d'autres organisations compétentes et prestataires de la formation professionnelle. L'Ortra responsable d'une profession définit les contenus du plan de formation, organise la formation professionnelle initiale et constitue l'organe responsable des cours interentreprises.

Partenariat sur la formation professionnelle*

La formation professionnelle est la tâche commune de la Confédération, des cantons et des organisations du monde du travail. Ces trois partenaires associent leurs efforts pour assurer une formation professionnelle de qualité et suffisamment de places d'apprentissage.

Personne en formation*

Est considérée/considéré comme personne en formation celle ou celui qui a achevé la scolarité obligatoire et a conclu un contrat d'apprentissage régi par une ordonnance sur la formation.

Plan de formation

Le plan de formation accompagne l'ordonnance sur la formation. Il contient les bases de la pédagogie professionnelle, le profil de qualification, les compétences opérationnelles regroupées en domaines de compétences opérationnelles et les objectifs évaluateurs par lieu de formation. Le contenu du plan de formation est du ressort de l'Ortra nationale. Le plan de formation est approuvé par le SEFRI et édicté par l'Ortra.

Procédures de qualification*

L'expression «procédure de qualification» est utilisée pour désigner toutes les procédures permettant de constater si une personne dispose des compétences opérationnelles définies dans l'Orfo correspondante.

Profil de qualification

Le profil de qualification décrit les compétences opérationnelles que toute personne doit posséder à l'issue de sa formation. Il est établi à partir du profil d'activités et sert de base à l'élaboration du plan de formation.

Rapport de formation*

Les compétences et l'expérience acquises dans l'entreprise donnent périodiquement lieu à un contrôle dont les résultats sont consignés dans le rapport de formation. Le contrôle revêt la forme d'un entretien structuré entre la formatrice/le formateur et la personne en formation

Responsables de la formation professionnelle*

Le cercle des responsables de la formation professionnelle comprend tous les spécialistes qui dispensent une partie de la formation initiale aux apprenti-e-s, qu'il s'agisse de la formation à la pratique professionnelle ou de la formation scolaire: formateurs actifs/formatrices actives dans les entreprises formatrices, formateurs/trices pour les cours interentreprises, enseignant-e-s de la formation initiale scolaire, expert-e-s aux examens.

Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI)

En collaboration avec les partenaires de la formation professionnelle que sont les cantons et les organisations du monde du travail, le SEFRI assure la qualité et le développement continu de l'ensemble du système. Il veille à la comparabilité et à la transparence des offres dans toute la Suisse.

Travail pratique individuel (TPI)

Le TPI est l'une des deux formes que peut revêtir l'examen des compétences dans le domaine de qualification «travail pratique». L'examen a lieu dans l'entreprise formatrice dans le cadre d'un mandat à réaliser pour l'entreprise. Il est régi par les directives du 22 octobre 2007 relatives aux travaux pratiques individuels (TPI) dans le cadre de l'examen final de la procédure de qualification de la formation professionnelle initiale (voir <http://www.sbf.admin.ch/themen/grundbildung/00107/index.html?lang=fr>).

Travail pratique prescrit (TPP)*

Dans certaines professions, le travail pratique ne revêt pas la forme d'un travail individuel, mais celle d'un travail prescrit. Deux experts en suivent l'exécution pendant toute la durée de l'examen. Tous les candidats accomplissent le même travail conformément aux dispositions figurant dans le plan de formation (points d'appréciation et durée de l'épreuve).